



Réception des Vœux au Personnel Communautaire

Jeudi 18 janvier 2007 à 12 heures

Mesdames, Messieurs,

Chers Collègues et Chers Amis,

si pour la circonstance vous me permettez ce terme familial.

Je voudrais tout d'abord excuser le Président, Jean-Marie POIRIER, pour son absence dont vous savez qu'elle est motivée par des problèmes de santé.

Je sais pouvoir lui transmettre en votre nom nos vœux les plus sincères et cordiaux de prompt rétablissement. Souhaitons que notre Président fasse sienne très provisoirement la formule de **Pierre DANINOS** qui écrivait dans les carnets du Major THOMPSON « *40 ans durant, j'ai vu. Aujourd'hui je regarde* ». Pour l'avoir rencontré récemment, je peux affirmer sans équivoque que l'action et le pilotage de notre Communauté sont au cœur des aspirations de Jean-Marie POIRIER qui retrouvera bien évidemment toute sa place dès qu'il le pourra.

Comme le prévoit la loi en pareilles circonstances, il revient au Premier Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de prendre le relais du Président pour continuer à faire avancer le « vaisseau communautaire » dont

le budget 2006 s'élève, je vous le rappelle à près de 70 millions d'euros (en fonctionnement et en investissement).

Dans cette délicate mission, le Bureau communautaire qui se réunissait jusqu'alors toutes les semaines à un rôle primordial. Il est tout à la fois organe délibérant par délégation du Conseil Communautaire mais aussi organe stratégique de réflexion et d'orientation sur les principaux dossiers en cours.

Il me revient donc cette année de faire le bilan des travaux réalisés en 2006 mais aussi de tracer quelques perspectives pour 2007.

L'année qui vient de s'écouler fut celle d'avancées importantes pour notre Communauté, je citerai pour cela quelques chiffres qui traduisent utilement le travail accompli.

En 2006, le Conseil Communautaire s'est réuni à 7 reprises pour débattre et adopter 75 délibérations. Plus de 90,5 % d'entre elles ont été adoptées à l'unanimité.

10 réunions de la Commission Plénière ont été organisées afin de préparer les Conseils Communautaires.

Par ailleurs, 31 réunions de Bureau se sont tenues au cours desquelles 81 délibérations ont été adoptées dont près de 98 % à l'unanimité.

Au total, les réunions du Conseil Communautaire, de la Commission Plénière et du Bureau ont donné lieu à 154 heures de débat, soit l'équivalent de 6 jours et demi de travail à temps complet !

Cet important travail de l'organe délibérant s'est accompagné de surcroît de 25 réunions des commissions spécialisées

organisées par chacun des Vice-Présidents et de la participation de certains de nos collègues au sein de plusieurs syndicats ou organismes divers.

La Communauté a en effet le privilège (!!) de pouvoir être représentée au sein du SMITDUVM, d'INFOCOM, de la Commission Consultative de l'Environnement Paris-Orly, du Comité local des Transports et depuis 2006 au SAF 94 et au Comité Régional de l'Habitat.

Il ne faudrait pas oublier à cette liste l'OPA amicale réalisée par la Communauté sur l'ex-SEMAES qui s'est traduite par la prise de participations de 75 % du capital social, la désignation de 7 administrateurs et une nouvelle raison sociale « Haut Val-de-Marne Développement ».

Comme vous pouvez le constater, notre Communauté est présente sur tous les fronts. Vos élus guidés par le précepte de **George BERNANOS** sont convaincus pour le développement de leur territoire « *Qu'on ne subit pas l'avenir, on le fait* ».

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, 2006 fut riche en avancées importantes pour notre Communauté.

J'aborderai dans un premier temps les travaux réalisés et à réaliser au titre de nos compétences obligatoires.

En matière de développement économique, les contraintes et les enjeux qui pèsent sur la Communauté rendent cette compétence à la fois complexe et stratégique. Par complexité, il faut entendre que les projets de développement économique actuellement initiés et portés par la Communauté d'Agglomération sont frappés de diverses contraintes. Des contraintes de pollution aux hydrocarbures dans la ZAC des Portes de Sucy et sur le secteur Sucy-Ouest.

Des contraintes de maîtrise du foncier sur la ZAC du triangle et sur le secteur Notre Dame à La Queue-en-Brie. Des contraintes de dessertes sur le secteur Notre Dame à La Queue-en-Brie. Des contraintes de financement concernant l'hôtel d'entreprises à Chennevières-sur-Marne.

Des servitudes déjà anciennes liées au projet d'infrastructures routières. Il en va ainsi des emprises réservées situées principalement sur le territoire de la commune de Chennevières-sur-Marne pour lesquelles une libération du foncier permettrait, semble t-il, à moyen terme la création de près de 800 emplois.

Toutefois, ces dossiers sont stratégiques car ils permettent à notre intercommunalité de développer sa seule ressource fiscale la Taxe Professionnelle dont les bases devraient encore diminuer cette année.

Consciente des défis qui s'imposent à elle, la Communauté d'Agglomération a néanmoins la volonté de faire avancer ces dossiers et s'est dotée en 2006 d'un instrument opérationnel la SEM Haut Val-de-Marne Développement qui désormais est installée au siège administratif du fait de l'inondation à plusieurs reprises de ses locaux dans la ZAC des Portes de Sucy.

En matière d'aménagement, les élus se sont emparés des grands sujets d'actualité.

Il s'agit tout d'abord de la révision engagée du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, enjeu capital pour un développement harmonieux du Haut Val-de-Marne.

Les élus et les services ont déployé une énergie considérable pour faire entendre la voix de notre Communauté auprès du Conseil Régional, de l'IAURIF mais aussi du Conseil Général.

Cet important travail a été concrétisé par une délibération du Conseil Communautaire adoptée à l'unanimité le 6 avril 2006 précisant les « orientations territoriales de la Communauté d'Agglomération du Haut Val-de-Marne dans le cadre de la révision du SDRIF ».

Celle-ci a été complétée par une seconde délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2006 et confirmée récemment le 21 décembre dernier à la suite de la réception de la première version du projet de SDRIF.

Ces délibérations valant Schéma Directeur de l'Aménagement du Haut Val-de-Marne traitent de thématiques aussi importantes que le développement économique, l'habitat, les espaces paysagers ou encore des infrastructures transports. Leur élaboration a été longue, complexe et a nécessité d'extrêmes précautions dans leur rédaction.

En parallèle, les élus ont souhaité dialoguer directement avec les principaux intervenants sur ce dossier. Pour cela, nous avons accueilli le Président du Conseil Général le 3 février et le Préfet du Val-de-Marne le 16 mars.

Le Bureau Communautaire est allé en outre préciser les demandes du Haut Val-de-Marne auprès de Madame Mireille FERRI, Vice-Présidente chargée de la révision du SDRIF au Conseil Régional, le 16 juin dernier.

L'année 2007 sera capitale pour relayer les demandes de notre Communauté au regard du calendrier prévisionnel devant conduire à l'approbation du SDRIF. En effet, le projet devrait être arrêté par la Région les 15 et 16 février prochain. Dans la foulée, les Conseils généraux, le Conseil Economique et Social Régional et les Chambres Consulaires obligatoirement consultés devraient rendre leur avis avant l'été 2007. L'instruction des amendements et la finalisation du document définitif devraient permettre une approbation par décret en Conseil d'Etat courant 2008.

Il s'agit ensuite de la révision du Plan de Prévention des Risques d'Inondations initiée par l'Etat qui affecte aujourd'hui gravement nos projets de développement économique sur le secteur Sucy-Ouest pourtant vital pour les ressources financières de notre intercommunalité.

Le Bureau Communautaire lors de sa séance du 14 décembre 2006 a émis un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention des risques d'inondations, transmis par le Préfet du Val-de-Marne le 19 octobre dernier. Cette délibération sera utilement produite lors de l'enquête publique qui devrait intervenir entre le 15 janvier et la fin février 2007. Le rapport et l'avis du Commissaire enquêteur devront être rendus en mars 2007 pour une approbation du PPRI en mai juin 2007.

Nous aurons l'occasion de faire part de notre vive inquiétude au Préfet lors d'une réunion de travail qui doit se tenir d'ici à la fin du mois.

En matière d'infrastructures de transports, les travaux du Pôle de Boissy-saint-Léger sont entrés dans une phase opérationnelle en 2006 avec le transfert provisoire de la gare routière. Ces travaux sont poursuivis en 2007 par la réalisation du « Tourne à gauche » sur la RN19, le remblaiement et l'extension de la gare routière actuelle et l'aménagement du parvis de la gare RER. Ce chantier s'achèvera en novembre prochain.

En outre, la Communauté d'Agglomération sera propriétaire du parking de Boissy-saint-Léger le 1^{er} avril prochain. Comme vous le savez, nous aurons donc à exploiter cet équipement d'environ 600 places. Pour cela, nous travaillons actuellement à déléguer cette gestion à un opérateur privé le 1^{er} juin 2007, un prestataire devrait être désigné dans le cadre d'une délégation de service public pour assurer cette exploitation pour le compte de la Communauté.

A cette même date, la construction du Parking de Sucy-en-Brie aura commencé pour une mise en service à l'automne 2008.

Rappelons à cet égard, l'intéressante visite du chantier du bassin de rétention réalisé par le Conseil Général qui s'est déroulée le 24 juin 2006.

En matière d'Equilibre Social de l'habitat, le dialogue et la concertation établis entre la Communauté d'Agglomération et les villes depuis quelques années ont enfin porté leurs fruits puisque la Commission Equilibre Social de l'Habitat le 10 octobre 2006 puis le Bureau Communautaire le 14 décembre ont approuvé un document d'orientation traduisant les intentions politiques du programme local de l'habitat.

Diagnostic, document d'orientation et programme d'actions constitueront le programme local de l'habitat qui devrait être soumis au Conseil Communautaire au cours du premier semestre 2007.

En matière de politique de la ville, le Conseil Communautaire a été amené à se prononcer le 29 juin dernier sur la définition de l'intérêt communautaire comme l'exigeait la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. A ce titre, les élus ont souhaité transférer à la Communauté, à compter du 1^{er} janvier 2007, le financement des missions locales en lieu et place des villes, le Service d'Accueil Médical Initial (SAMI), l'instauration d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) et la mise en place d'une maison de l'emploi. Il a été décidé de ne pas donner suite à ce dernier point lors du Bureau du 19 octobre 2006.

Abordons maintenant les avancées se rapportant à nos compétences optionnelles.

En matière d'environnement, d'importants travaux se sont poursuivis en 2006.

En premier lieu, il convient de relever l'adoption à l'unanimité du Schéma Directeur d'Assainissement le 29 juin dernier qui définit les actions de la Communauté dans la lutte contre les inondations et les pollutions par la réalisation d'ouvrages dans les années à venir. Il en va ainsi des travaux lancés en 2007 pour la réalisation de bassins de rétention à Ormesson-sur-Marne, à Sucy-en-Brie ou encore des études pour la réalisation

de travaux conséquents visant à résorber l'érosion du ru de la Fontaine de Villiers.

Toujours sur ce point, il faut noter qu'en 2006, 630 mètres linéaires de réseaux d'eaux usées ont été entièrement réhabilités. En 2007, 1.300 mètres linéaires de réseau d'eaux usées seront créés.

En second lieu, nous ne pouvons pas ne pas aborder la question de la collecte et du traitement des ordures ménagères dont les rebondissements ont été multiples au cours de l'année écoulée.

En effet, deux procédures de passation du marché de collecte ont été annulées par le Tribunal Administratif de Melun les 30 juin et 7 novembre dernier.

A la suite de ces deux décisions motivées par des distorsions entre le droit français et le droit communautaire, la Commission Plénière lors de sa séance du 23 novembre a souhaité se donner un temps de la réflexion sur les possibilités qui s'offrent aux élus.

Toujours soucieuse de protéger son environnement, la Communauté d'Agglomération inaugurerait en septembre prochain la seconde déchetterie communautaire située à La Queue-en-Brie et qui desservira les communes du Nord de la Communauté.

Avec la déchetterie de Sucy-en-Brie mise en service en 2004, la Communauté aura ainsi parachevé au cours du mandat son réseau de déchetterie pour ses 102.000 habitants.

Enfin, à la demande de plusieurs maires, un recensement des besoins est actuellement en cours auprès de chaque commune afin d'examiner la possibilité de confier à la Communauté d'Agglomération le nettoyage des graffitis qui souillent nos bâtiments privés ou publics et le mobilier urbain.

En matière d'équipements sportifs, la piscine de Sucy-en-Brie est fermée depuis le 4 septembre 2006 pour la réalisation de gros travaux. Ceux-ci consistent en la réfection de l'intégralité des plages et du bassin intérieur, au remplacement de la chaufferie et à la mise en conformité en vue du passage de cet équipement de quatrième en deuxième catégorie. La réouverture de la piscine de Sucy est prévue fin avril 2007.

S'agissant de la piscine de Boissy-saint-Léger, celle-ci est fermée au public depuis le 11 décembre 2006. La Communauté d'Agglomération procède à la réfection totale des plages et du bassin. La réouverture de cet équipement est prévue fin mars 2007.

Enfin en 2006, La piscine des Bordes a fait l'objet de travaux concernant la ventilation ainsi que le chauffage des vestiaires, du hall et du bassin. En 2007, nos efforts se concentreront sur l'utilisation de la géothermie comme mode d'énergie dans le cadre de notre démarche liée au développement durable.

Par ailleurs, l'organisation mise en place à la suite du transfert des trois équipements a conduit aux nominations suivantes. Monsieur MARMORAT assume désormais à temps complet les fonctions de responsable du service des équipements sportifs.

Il est remplacé dans ses fonctions de responsable de la piscine de Sucy par Daniel RABIZZONI depuis le 1^{er} janvier dernier. Nous leur souhaitons bien entendu pleine réussite dans l'exercice de leurs missions.

En matière de voirie, l'année 2006 a marqué l'entrée dans la phase opérationnelle à la suite de la définition de l'intérêt communautaire le 15 décembre 2005. Ainsi, les premiers travaux ont été réalisés à Ormesson-sur-Marne sur une partie de la rue d'Amboile. Les programmes 2006 et 2007 d'un montant de 4,6 millions d'euros seront réalisés avant la fin de l'année.

Enfin, le Conseil Communautaire lors de sa séance du 21 décembre dernier a été amené à préciser la liste exacte des voies municipales transférées à la Communauté ainsi que le contenu de la compétence. Le mobilier urbain ainsi que la viabilité hivernale ont ainsi été rendus aux villes.

Ce rapide panorama des actions engagées par notre Communauté dans chacune des huit compétences dont elle a la charge met en avant des enjeux de nature très différente.

Citons d'abord un **enjeu institutionnel** lié à la nature et au contenu des compétences transférées. Sur ce point, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a fait obligation aux Communautés d'Agglomération de définir les compétences subordonnées à un intérêt communautaire avant le 18 août 2006. Ainsi l'intérêt communautaire *«constitue la ligne de partage au sein d'une compétence transférée entre les actions qui ont vocation à être mise en œuvre par l'EPCI et*

celles qui demeurent de la compétence de ses communes membres ».

Cette volonté du législateur était motivée par le souci de lutter contre les « coquilles vides ».

Toutefois, ces compétences importantes désormais transférées par les villes à la Communauté d'Agglomération bouleversent l'organisation institutionnelle de l'action locale.

Il semble qu'une réflexion doive maintenant s'engager sur les moyens à mettre en place pour expliquer auprès de nos administrés les missions importantes de la Communauté qui touchent à leur vie quotidienne.

Nous avons commencé sur une thématique particulière liée au recyclage des déchets ménagers. Nous travaillons actuellement sur la maquette d'un petit opuscule relatant nos projets d'aménagement et de développement économique. Peut-être faudra t-il envisager demain une information plus générale pour expliquer les décisions que nous sommes amenées à prendre dans telle ou telle compétence.

Les compétences actuellement dévolues à la Communauté d'Agglomération telles qu'elles ont été amenées à être précisées dans le cadre de l'intérêt communautaire doivent nous conduire à réfléchir dans un second temps à un **enjeu organisationnel**.

Un important travail nous a conduit à satisfaire à l'obligation de définition de l'intérêt communautaire avant le 18 août 06.

Il convient, maintenant, de faire en sorte d'assumer efficacement les compétences ainsi transférées à la Communauté même si la loi prévoit que l'intérêt

communautaire est variable par nature au sens où il peut être redéfini sur la simple initiative du Conseil Communautaire.

Aujourd'hui, nous devons donc, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, réfléchir notamment à l'organisation la plus appropriée pour mener à bien nos opérations d'aménagement. Il nous faudra aussi traiter de la mise en œuvre du contrat intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance. Autant de sujets qui impactent directement notre fonctionnement.

Par ailleurs, le Bureau a souhaité désormais se réunir tous les quinze jours afin de se laisser le temps nécessaire à la réflexion sur les dossiers. Cela donnera par ailleurs, le temps aux services de faire les éventuelles corrections apportées par le Bureau avant de transmettre les dossiers finalisés aux élus et notamment au membres du Conseil Communautaire qui a plusieurs reprises ont été amenés à prendre connaissance des rapports dans un délai très réduit.

Ce calendrier des réunions plus raisonnable tient compte à la fois de la complexité de nos dossiers et des effectifs limités de la Communauté.

Enfin, et ce n'est pas la moindre des préoccupations de la Communauté, **l'enjeu financier** qui s'impose à nous doit nous guider dans chacune de nos décisions.

Les discussions budgétaires que nous allons poursuivre durant les prochaines semaines devront nous conduire à dégager des marges de manœuvres et à déterminer des priorités dans notre plan pluriannuel d'investissement.

Dans cette perspective, le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 30 novembre dernier, a décidé d'acter une baisse de 25% de la Dotation de Solidarité Communautaire, une augmentation du taux de Taxe Professionnelle, une enveloppe d'emprunts compatible avec nos capacités financières et la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

A ce titre, le regroupement des services techniques aujourd'hui dispersés sur trois sites en un seul lieu permettrait assurément de réaliser des économies. En parallèle, il en va de même de notre projet qui serait donc moins ambitieux d'implanter le siège de la Communauté dans la ZAC des Portes de Sucy à proximité de la gare RER.

Enfin, indépendamment de l'attribution de compensation liée aux travaux de voirie, qui reste, je vous le rappelle à déterminer, peut-être pourrions-nous saisir la remarque de la Chambre Régionale des Comptes afin de déduire des charges transférées les travaux réalisés au titre des eaux pluviales.

Après ce rapide tour d'horizon, je termine en adressant à chacune et chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères de bonne et heureuse année 2007, je vous remercie de votre attention et vous invite, si vous le voulez bien, à nous retrouver autour du buffet.